



**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
21 JANVIER 2011
COMPTE RENDU INTEGRAL**

L'an Deux Mille Onze et le vingt et un janvier à dix huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune du Vigan, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, en l'Hôtel de Ville du Vigan, en session ordinaire sous la Présidence de Eric DOULCIER, Maire.

Présents : Mmes et Mrs DOULCIER Eric, MISS Jean-Marie, AUDREN Laurence, GUTIERREZ Jacques, GARRIGUES Anne-Laure, GOETZINGER Pascal, LANGET Christian, ARNAL Sylvie, BONNET Francys, ROQUES Maryse, MULLER Pierre Maurice, ROUQUETTE Christiane, VERSAULT Josiane, BOISSON Patrice, HOREAU Véronique, PIBAROT Béatrice, GROS Nicole, VERAMENDI Odile, CAUSSE Bernard, BOUSQUET Isabelle, DUPRAT Christian, DRUYER Pascaline.

Procurations : ont donné procuration
Santo CAPUTO à Jean-Marie MISS
Denis SAUVEPLANE à Eric DOULCIER
Yvette DE PEYER à Véronique HOREAU

Absent : Mrs Benjamin CHALANDE, Guillaume PIZIO.

Secrétaire de séance : Mme Anne Laure GARRIGUES

Monsieur le maire indique que ce conseil municipal est essentiellement consacré aux questions budgétaires et propose qu'un projet de délibération relatif au village de vacance soit rajouté à l'ordre du jour. Suite à un rendez vous cette semaine avec les services fiscaux, il convient de présenter le budget différemment car l'activité du village de vacances est éligible à l'impôt sur les sociétés.

Il invite Madame Anne Laure GARRIGUES à présenter le premier projet de délibération.

BUDGET 2010 - DECISION MODIFICATIVE n°4 – BUDGET PRINCIPAL

Madame Anne Laure GARRIGUES Maire Adjointe, chargée des finances et de l'urbanisme expose ce qui suit :

Il est soumis, à la décision du Conseil, diverses propositions de modifications de crédits ouverts par nature et par chapitre, pour l'année 2010

Les unes sont des virements à l'intérieur des dépenses ou des recettes prévues, les autres augmentent ou réduisent, d'un montant égal, les prévisions de recettes ou de dépenses.

Conformément à l'arrêté ministériel en date du 22 décembre 2006 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M 14, la présentation respecte la forme de la maquette budgétaire réglementaire.

Section de fonctionnement :

DEPENSES	DM 4 BUDGET 2010
605 achats de matériels équipements et travaux	5 000,00
60612 Electricité	30 000,00
60622 Carburants	5 000,00
61522 Bâtiments	5 000,00
6231 Annonces et insertion	5 000,00
64111 Rémunération principale	-40 000,00
6453 Cotisations aux caisses de retraites	-10 000,00
TOTAL	0,00

Madame Odile VERAMENDI remarque que l'augmentation du compte du carburant est conséquente

Monsieur le maire rappelle que l'augmentation du carburant depuis le début de l'année est de 15%, il souligne que les dotations de l'Etat sont figées en valeur alors que la plupart des postes budgétaires de dépenses des collectivités sont en augmentation.

Il indique que ces dépenses nouvelles sont financées par des économies sur le budget du personnel.

Madame Pascaline DRUYER souhaite savoir si ces économies proviennent de départs à la retraite non renouvelés

Monsieur le maire lui répond par l'affirmative

Les membres du conseil municipal décident à l'unanimité des membres présents :

- D'ADOPTER selon les modalités ci-dessus, la décision modificative n°4 du budget principal 2010.

2- BUDGET 2010 - DECISION MODIFICATIVE n°2 – BUDGET VILLAGE DE VACANCES

Monsieur le maire précise aux membres du conseil municipal que les services fiscaux nous ont indiqué cette semaine que l'activité du village de vacances était assujettie à l'impôt sur les sociétés.

Cet assujettissement nécessite des ajustements comptables car bien que la comptabilité du village soit une comptabilité M4 comme le budget de l'eau, il est préférable de ne pas dégager de l'autofinancement pour réaliser des investissements mais plutôt recourir à l'emprunt afin de diminuer le résultat imposable.

Il convient de modifier le budget 2010 afin d'ajouter en charges le personnel de la ville qui intervient ponctuellement sur le village de vacances. seul était comptabilisé jusqu'alors le personnel du village.

Cette dépense supplémentaire permettra de réduire l'excédent important de 2010 de 65 000€ afin de diminuer le volume de l'IS.

Madame Pascaline DRUYER se félicite de cet excédent et indique que même si le village devait payer l'IS sur la totalité 65000€ il resterait tout de même 50 000€ qui pourraient être investis sur le village

Monsieur Christian DUPRAT indique qu'en intégrant le personnel de la ville qui intervient régulièrement sur le village mais dont ce n'est pas l'activité principale on se rapproche de la réalité c'est mieux

Monsieur le maire propose donc de rajouter 30 000 euros en dépense de personnel sur le budget 2010

Monsieur Bernard CAUSSE regrette que cette écriture n'ait pas été anticipée par les services

Madame Pascaline DRUYER indique que cela nous permettra de diminuer l'IS d'environ 5 000€

Monsieur Christian DUPRAT fait remarquer que cette écriture comptable va améliorer le résultat du budget principal

Madame Pascaline DRUYER précise que cette somme va effectivement gonfler l'excédent du budget principal

Monsieur Christian DUPRAT s'inquiète d'éventuelles remarques des services fiscaux sur cette modification du budget

Monsieur le maire lui indique que cela est réalisé en accord avec le trésorier de la ville et ne fait que refléter la réalité comptable des charges et recettes des budgets de la ville

Monsieur Christian DUPRAT fait remarquer que sans la question de l'IS le budget n'aurait pas été modifié

Monsieur le maire lui répond par l'affirmative, l'excédent autofinçant des investissements

Madame Anne Laure GARRIGUES précise que des agents des services techniques vont aller repeindre des gîtes pendant l'hiver

Monsieur Christian DUPRAT souhaite savoir si la ville récupère la TVA sur les investissements

Monsieur le maire lui répond par l'affirmative et indique qu'il convient de gérer comptablement le village de vacances comme une entreprise.

Il propose d'adopter la décision modificative suivante

Section de fonctionnement:

DEPENSES	DM 2 BUDGET 2010	RECETTES	DM 2 BUDGET 2010
chapitre 012		Chapitre 75	
6215 Personnel affecté par la collectivité	30 000,00	752 Revenus des immeubles	30 000,00
TOTAL	30 000,00	TOTAL	30 000,00

Les membres du conseil municipal décident à l'unanimité des membres présents :

- D'ADOPTER selon les modalités ci-dessus, la décision modificative n°2 du budget du village de vacances 2010.

3/ Débat d'orientation budgétaire – Budget principal 2011

Monsieur le maire donne lecture du débat d'orientation budgétaire :

Le DOB permet :

- de présenter à l'assemblée délibérante les orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget primitif.
- d'informer sur la situation financière de la collectivité.
- de présenter les actions qui seront menées dans la ville

Le DOB répond aux obligations légales :

La tenue d'un débat d'orientation est obligatoire

Le débat doit avoir lieu dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif.

Le débat d'orientation budgétaire n'a aucun caractère décisionnel.

Sa tenue doit néanmoins faire l'objet d'une délibération afin que le représentant de l'Etat puisse s'assurer du respect de la loi.

A . Le contexte national du budget 2011 (Source Dexia)

En France, pour 2011, le consensus table sur une croissance de 1,6 %, avec des prévisions oscillant autour de cette moyenne dans une fourchette assez large de + 1,0 % à + 2,5 %.

En France, les prix à la consommation connaissent une progression de 1,6 % en 2010. Ce retour de l'inflation qui reste modéré s'explique par une reprise à la hausse des cours mondiaux des matières premières. En 2011, le risque inflationniste semble exclu : la hausse des prix à la consommation ne devrait pas connaître d'accélération particulière et s'établirait à + 1,5 % selon le consensus des économistes

Fiscalité

Les valeurs locatives foncières font l'objet pour 2011 d'une revalorisation forfaitaire égale à 2%.

Une des mesures les plus importantes inscrites dans le projet de loi de finances pour 2011 intéressant les collectivités locales concerne la stabilisation en valeur des concours financiers de l'État aux collectivités locales.

Ce gel des dotations est d'ores et déjà prévu pour quatre ans (2011-2014).

B . Le contexte local du budget 2011

Le résultat de l'exercice 2010 devrait dégager un excédent d'environ 340 000€.

La somme des investissements s'est élevé à 606 000€ en 2010 contre 615 000€ en 2009, il est supérieur à la moyenne des 5 dernières années (478 000€).

Il faut noter qu'en 2010 ces investissements ont été financés sans recourir à l'emprunt, depuis 2008 la ville s'est désendettée de 983 000€.

Dans un même temps, la ville a investi à hauteur de 2 000 000 euros (1 600 000 euros sur le budget général et 400 000 euros sur le budget de l'eau)

2 – LE BUDGET 2011 EN MATIERE DE RECETTES

1. Les ressources de la fiscalité directe

Il est prévu de maintenir stable pour 2011 les taux d'impôts locaux et de conserver les mesures fiscales d'abattement sur la taxe d'habitation favorables à nos contribuables.

2. Les autres ressources fiscales

Ces autres recettes devraient être stables en 2011.

3. Les dotations de l'Etat hors DGF

Le projet de loi de finances de l'Etat est restrictif pour les collectivités, le montant de ces dotations devrait diminuer en 2011.

4. L'emprunt

Il est prévu de recourir à l'emprunt de manière raisonnée pour les investissements en veillant à garder un niveau d'épargne positif assurant durablement la capacité d'autofinancement de notre ville.

B – EN MATIERE DE DEPENSES

1. La masse salariale

L'effort de maîtrise voire de réduction de la masse salariale devra être poursuivie en 2011 afin de continuer à dégager un autofinancement pour notre politique d'investissement

2. Les dépenses courantes

A périmètre d'activités comparables, les crédits seront reconduits sans augmentation, que ce soit pour les moyens des services ou pour les transferts en direction de nos partenaires.

3. Les investissements

- Le niveau d'investissement approchera les 1 500 000 euros.
- Les services bénéficieront d'enveloppes pour la maintenance du patrimoine bâti et non bâti municipal, pour le renouvellement des moyens techniques nécessaires au fonctionnement de l'activité municipale.

–Les grosses opérations retenues pour 2011 sont les suivantes :

- Opération Cœur de ville (tranche 1) 650 000 euros
- Réhabilitation bâtiments et voirie communale 250 000 euros
- Rue des Calquières 120 000 euros
- Toilettes automatiques 100 000 euros
- Requalification de l'avenue Jeanne d'arc 250 000 euros
- Fisac 100 000 euros

En matière de recettes, le volume d'emprunt sera ajusté en fonction des cessions d'actifs que réalisera la ville (Villas de Campelle et bâtiment place Quatrefoies de laroquete)

C –CONCLUSION

Dans un contexte financier morose, la municipalité souhaite ne pas augmenter les taux de fiscalité afin de ne pas obérer l'attractivité de notre cité.

L'année 2011 verra le lancement des opérations structurantes de rénovation du centre ville (réseaux et voirie) de requalification de l'avenue Jeanne d'Arc et du plan FISAC.

L'ensemble de ces opérations devrait améliorer l'attractivité de notre ville.

Madame Pascaline DRUYER souhaite connaître le nombre de départ à la retraite qui interviendront cette année

Monsieur le maire lui répond que 3 agents partiront en 2011

Madame Pascaline DRUYER souhaite savoir combien seront remplacés

Monsieur le maire lui indique 1 au service de l'eau

Madame Odile VERAMENDI regrette la pauvreté du document fourni, il manque des tableaux comparatifs qui permettraient d'avoir une véritable discussion sur les orientations budgétaires de la collectivité

Les résultats 2010 devraient être fournis avec cette note

Monsieur le maire lui indique que les résultats définitifs ne sont pas encore connus car la journée complémentaire s'étend jusqu'au 31 janvier, ils seront validés lors du vote des CA

Madame Odile VERAMENDI donne en exemple le document fourni par la CDC lors de l'examen du DOB, il est plus complet.

On parle d'un budget de 6 millions d'euros et nous n'avons aucune information véritable.

Monsieur Christian DUPRAT rappelle que le ministère des finances recommande de voter d'abord les CA avant le DOB car cela permet d'avoir une vision plus juste de la situation financière

Il trouve que ce document constitue un copié collé du document de 2010, on pense faire 1,5 million de travaux et on en réalise 650 000€ est ce bien sérieux ?

Madame Pascaline DRUYER rappelle le caractère prévisionnel d'un budget, les recherches de financement prennent du temps ce qui explique les différences entre les prévisions et les réalisations

Monsieur Christian DUPRAT trouve que la municipalité réalise à peine plus du tiers des prévisions d'investissement ce n'est pas assez

Monsieur le maire lui indique qu'il vaut peut être mieux attendre quelques mois de plus pour que les travaux soient subventionnés plutôt que de réaliser les travaux sans subvention.

Madame Anne Laure GARRIGUES lui rappelle par exemple l'opportunité du FISAC qui permettra de financer en partie la réfection de rues du centre ville.

Madame Odile VERAMENDI regrette le manque d'informations sur les finances de la ville

Monsieur Christian DUPRAT trouve que le DOB est en décalage avec la réalité

Madame Pascaline DRUYER pense qu'il est important de bien faire financer nos dossiers, peut être qu'il faudrait une information supplémentaire en commission des finances sur l'état d'avancement des dossiers

Monsieur le maire indique qu'il lui importe de ne pas endetter la commune, faire des travaux en empruntant c'est facile et cela ne dure qu'un temps.

Il souhaite à la fin de son mandat de pas avoir alourdi la dette de la commune, quel que soit l'équipe qui nous succèdera je tiens à ce qu'elle trouve la collectivité dans une bonne santé financière

Monsieur Christian DUPRAT pense qu'il ne faut inscrire dans le budget que ce que l'on est capable de faire.

Monsieur le maire lui rappelle que depuis 2008, 2 millions d'investissements ont tout de même été réalisés tout en se désendettant de 1 million.

Madame Odile VERAMENDI souhaite que le prochain DOB comporte des graphiques explicatifs.

Monsieur Pierre MULLER trouve que les remarques de l'opposition sont étonnantes car elle reprochait jusqu'alors que nous faisons trop d'investissement.

Madame Odile VERAMENDI souhaite savoir pour quelle raison la rue des Calquières passe de 140 000 euros à 120 000 euros

Madame Anne Laure GARRIGUES lui indique que l'étude vient d'être terminée et que le volume financier est moindre

Monsieur le maire rappelle que nous venons juste de délibérer pour acquérir la parcelle qui faisait défaut pour ce projet

Madame Odile VERAMENDI souhaite savoir qui a réalisé les travaux déjà faits sur le site

Madame Anne Laure GARRIGUES lui répond qu'ils ont été réalisés en régie par les services municipaux, il reste à faire la chaussée et les trottoirs

Madame Odile VERAMENDI souhaite savoir si le parking va rester

Monsieur le maire lui répond par l'affirmative, les véhicules seront stationnés en épis sous les arbres, il donne rendez vous à tous pour l'inauguration des travaux

Les membres du conseil municipal prennent acte de la réalisation du DOB 2011 du budget principal

4 - DOB 2011 – BUDGET DE L'EAU POTABLE

Monsieur le maire donne lecture du DOB du budget de l'eau potable :

En 2010, le schéma directeur de l'eau potable s'est déroulé tout au long des 12 mois, il devrait être achevé et validé par les partenaires à la fin du premier trimestre 2011.

En 2010 a été également déposé devant les services de l'état le dossier de DUP de la source d'Isis.

Les résultats prévisionnels du CA 2010 laissent apparaître un excédent cumulé d'environ 75 000 euros.

En matière d'investissement, la ville a réalisé pour 105 000 euros d'équipements bruts. Ces dépenses consistent en la pose de compteurs, de vannes et d'un turbidimètre dans le cadre du schéma directeur de l'eau.

On peut noter que pour la cinquième année consécutive les investissements du service ont été financés sans recourir à l'emprunt.

Pour 2011, les tarifs de l'eau ont été réévalués en décembre dernier afin de permettre à la section de fonctionnement de dégager un excédent qui sera nécessaire au financement de lourds travaux prévus par le schéma directeur d'eau potable.

En 2011, pour la première fois le service municipal de l'eau proposera le prélèvement automatique pour le paiement des factures d'eau.

En matière de travaux, la première tranche du renouvellement des conduites et des branchements en plomb des rues du centre ancien sera inscrite au budget prochain, le montant prévisionnel des travaux est estimé à 540 000€ TTC.

Enfin, les sondages de prospection d'une nouvelle ressource en eau vont être effectués.

Monsieur Christian DUPRAT souhaite connaître le volume des fuites qui ont pu être repérés sur le réseau dans le cadre du schéma directeur

Monsieur le maire lui indique qu'une grosse fuite a été réparée sur le réseau face à l'église, pour le reste il s'agit de fuites diffuses qui nécessitent de renouveler le réseau notamment dans le centre ville

Madame Pascaline DRUYER faire remarquer que le schéma directeur d'eau potable a révélé de nombreuses fuites alors que l'ancien maire nous avait affirmé que le réseau n'en comportait pas

Monsieur Christian DUPRAT souhaite connaître le nombre de m3 ainsi perdus

Monsieur le maire lui indique ne pas connaître le chiffre exact du volume des fuites, toutefois le bureau d'étude nous a indiqué que suite aux réparations effectuées nous avons un rendement qui était dans la moyenne basse des communes du département.

Madame Pascaline DRUYER indique avoir parlé avec des agents du service de l'eau qui réparaient un compteur dans la rue du pont, ceux-ci lui ont fait part du très mauvais état du réseau

Monsieur Christian DUPRAT veut savoir si le volume vendu augmente ou diminue

Monsieur le maire lui indique qu'il est en baisse

Monsieur Christian DUPRAT pense que cela provient de la baisse de la population du Vigan

Monsieur le maire lui indique qu'il s'agit d'une hypothèse, on peut aussi penser que les gens font plus attention à leur consommation

Monsieur Christian DUPRAT souhaite savoir quelle solution la municipalité a retenu pour une nouvelle ressource en eau : recherche d'une nouvelle source ou maillage avec les communes voisines

Monsieur le maire lui indique que cela a été étudié dans le SDEAP, il ressort que la ressource d'Avèze est limitée en volume et que celle de Lasfons nécessiterait un traitement lourd et coûteux.

La solution du forage dans la vallée du Coularou est celle qui semble être la plus pertinente

Monsieur Christian DUPRAT pense que la solution du maillage avec Avèze serait la plus pertinente car moins onéreuse, il suffirait de mélanger les eaux des 2 ressources

Monsieur le maire lui indique que les autorités sanitaires ne sont pas favorables au mélange des eaux

Monsieur Francys BONNET souhaite connaître le montant des travaux prévus dans le cadre du SDEAP

Monsieur le maire lui indique que la somme des investissements prévisionnels est de 6 millions d'euros sur 20 ans

Monsieur Christian DUPRAT pense qu'on peut diminuer ce montant en mutualisation les ressources en eau

Monsieur le maire lui indique que la source d'Avèze est limitée en volume

Monsieur Christian DUPRAT pense que l'on peut obtenir de la part des autorités sanitaires une augmentation de l'autorisation de prélèvement

Monsieur le maire rappelle à Monsieur Christian DUPRAT que lorsque nous nous sommes par le passé connecté avec Avèze nous connaissions des problèmes de débit.

Les membres du conseil municipal prennent acte de la réalisation du DOB 2011 du budget de l'eau potable

4 - DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2011 – VILLAGE DE VACANCES « LA POMMERAIE »

Monsieur le maire donne lecture du DOB du budget du village de vacances :

L'année 2010 grâce au travail de tous a permis au village de vacances d'améliorer fortement sa fréquentation et donc son résultat financier.

En section de fonctionnement, l'excédent devrait approcher les 60 000 euros et devrait permettre de financer le déficit reporté d'investissement 2009 (7 177€) ainsi que les travaux 2010 (9796.89€).

Les dépenses

En section de fonctionnement, le service devrait renforcer ses moyens (1/2 temps de direction) afin d'améliorer la commercialisation et la gestion du village.

Un effort sur le gros entretien des gîtes sera effectué en régie municipale.

Il conviendra également de mettre en place des produits touristiques et des animations afin de développer la clientèle notamment des seniors au printemps et à l'automne.

En section d'investissement, Il conviendra de renouveler les équipements des gîtes et de prévoir un programme d'investissement pluriannuel de rénovation lourde des gîtes.

Les recettes

En section de fonctionnement, le chiffre d'affaire attendu est identique à celui de 2010.

En section d'investissement, les acquisitions évoquées ci-dessus seront financées par le virement à la section d'investissement.

Conclusion

Après une première année difficile, la gestion du village de vacances s'est améliorée en 2010, il convient en 2011 de consolider cet acquis et de mettre en place une politique pérenne de développement touristique de cette structure.

Madame Pascaline DRUYER indique qu'il faut modifier les chiffres de l'excédent qui est de 25 000€ en réalité.

Madame Pascaline DRUYER souhaite savoir quel volume financier a représenté en 2010 « Cévennes vacances » dans le CA du village de vacance

Monsieur le maire lui répond que « Cévennes vacances » représente 35 000€.

Madame Odile VERAMENDI souhaite savoir ou en est le recrutement d'un responsable pour le village de vacances

Monsieur le maire lui indique qu'il recevra les candidats la semaine prochaine

Madame Pascaline DRUYER souhaite que soit retenue une personne connaissant la gestion immobilière et la commercialisation d'un site touristique

Monsieur Christian DUPRAT souhaite savoir s'il y avait des candidatures internes

Monsieur le maire lui répond par la négative, il indique qu'avant toute décision le poste avait été proposé à madame Lasseaux qui n'avait pas souhaité aller au-delà d'un mi temps pour le village de vacances

Madame Pascaline DRUYER se félicite du bénéfice dégagé par le village, elle rappelle avoir indiqué en son temps au DGS que la gestion du village en régie est une bonne chose elle est heureuse de constater qu'elle avait raison

Les membres du conseil municipal prennent acte de la réalisation du DOB 2011 du budget du village de vacances

6- BUDGET 2011 VERSEMENT ANTICIPE DE SUBVENTION AVANT VOTE DU BUDGET PRIMITIF

Madame Anne Laure Garrigues Maire Adjoint Déléguée à l'Urbanisme et aux Finances expose aux membres du Conseil Municipal que des associations viganaises ont sollicité une subvention de la Ville du Vigan soit pour leur permettre la réalisation d'un projet, soit pour leur fonctionnement.

Certaines associations ne peuvent assurer leurs missions qu'avec des recettes provenant de la subvention communale.

Or, les subventions ne peuvent en principe être mandatés qu'après l'approbation du budget primitif, sauf si le Conseil Municipal l'a autorisé expressément.

Le budget primitif 2011 sera proposé au vote du Conseil Municipal courant février.

Il est donc demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à verser des subventions à certaines associations avant le vote du budget primitif

	21-janv-11		
TOTAL 2010	Ordi	Except°	Démarrage

ASSOCIATIONS DIVERSES	4 428,00 €	800,00 €	0,00 €	0,00 €
PREVENTION ROUTIERE	100,00 €	100,00 €		
SCOUTS & GUIDES DE France (Mr DEBUF)	150,00 €	200,00 €		
RASED	0,00 €	500,00 €		
ASSOCIATIONS PERI-SCOLAIRES	985,00 €	285,00 €	0,00 €	0,00 €
APEL École St PIERRE	285,00 €	285,00 €		
ASSOCIATIONS CULTURELLES et LOISIRS	65 100,00 €	10 600,00 €	1 500,00 €	0,00 €
FESTIVAL DU VIGAN	8 000,00 €	8 000,00 €		
COMPAGNIE L'ALBATROS	800,00 €	800,00 €		
ORCHESTRE DE CHAMBRE DES CEVENNES	1 600,00 €	1 600,00 €		
JUNIOR ASSOCIATION FIREMIX (GIRAUD Quentin)	200,00 €	200,00 €		
ASSOCIATION MOUV'EN FLE	0,00 €		1 500,00 €	
ASSOCIATION PECHE CHASSE	305,00 €	300,00 €	0,00 €	0,00 €
SOCIETE CHASSE INTERCOMMUNALE	305,00 €	300,00 €		
SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES	3 200,00 €	100,00 €	0,00 €	0,00 €
Abric simon btp cfa		100,00 €		
TOTAL	78 851,00 €	12 085,00 €	1 500,00 €	0,00 €

Monsieur Bernard CAUSSE souhaite savoir l'objet de l'association «mouv en fle »

Madame Anne Laure GARRIGUES lui indique qu'il s'agit d'une association qui agit dans le domaine de l'alphabétisation et de la lutte contre l'illettrisme

Monsieur Bernard CAUSSE souhaite savoir si la subvention attribuée à cette association est exceptionnelle

Madame Anne Laure GARRIGUES lui répond par l'affirmative et lui indique que cette association touche un public assez large il est important de les aider car ils ont perdu une subvention importante du conseil général

Monsieur le maire indique que le centre social va également travailler avec cette association

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents décide :

- D'ATTRIBUER les subventions indiquées dans le tableau ci-dessus

-CESSION D'UNE PARCELLE DE TERRAIN EN VUE DU RACCORDEMENT AU RACCOURCI D'AULAS

Madame Anne Laure GARRIGUES indique aux membres du conseil municipal que le chemin rural qui fait limite entre les communes du Vigan et d'Aulas se termine aux Quatre chemins en talus.

Afin de recréer la jonction de ce chemin avec l'intersection des Quatre Chemins, Côte d'Aulas, Route de Mandagout, Route Neuve, la RD 370 en direction d'Aulas, la commune envisage l'acquisition de la parcelle cadastrée section A n° 1177.

Cette parcelle de 118 m² appartient à M. NOVE qui est prêt à la céder à la commune pour un montant de 1500 €.

Elle restera à usage d'accès ouvert au public.

Cette parcelle sera intégrée dans le domaine privé de la commune.

L'acquisition de cette parcelle permettra d'ouvrir une parcelle à l'urbanisation pour la ville du vignan et cinq pour la commune d'Aulas

Madame Véronique HOREAU souhaite savoir si un accès piéton sur le chemin sera toujours possible

Madame Anne Laure GARRIGUES lui indique que cela sera possible car il ne s'agira pas d'une voie à grande circulation

Monsieur le maire se félicite de cette collaboration avec la mairie d'Aulas

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents :

- AUTORISE M. le Maire à procéder à l'acquisition de la parcelle cadastrée section A n°1177 comme précisé dans le projet, à l'intégrer dans le domaine privé de la commune et à signer tous les documents nécessaires à cette procédure.

L'ordre du jour étant épuisé monsieur le maire donne lecture des décisions municipales intervenues depuis le dernier conseil municipal

Répertoire Décisions Municipales

2010

Registre N°4

N°	Date	Objet	Nom.pages	Folio
10/060	01/12/10	MAPA Prestation de levés topographiques centre ancien du Vigan	1	011
10/061	02/12/10	Convention de distribution avec La Poste pour le Petit Journal	1	012
10/062	10/12/10	Convention enseignement anglais pour les visites guidées du Musée Cévenol	1	013
10/063	20/12/10	Convention de mise à disposition LINDE France	1	014/015
10/064	31/12/10	ECF BOUSCAREN Convention de formation pour EZZAARAOUI Rafik : contrat aidé	1	016

Répertoire Décisions Municipales

2011

N°	Date	Objet	Nom.page s
11/001	03/01/11	Contentieux commune/SA Distribution Vignaise Désignation d'un avocat	1

11/002	06/01/11	Contentieux commune/SNC LIDL Désignation d'un avocat	1
11/003	08/01/11	Dossier désenclavement COURBIER/commune du Vigan	1
11/004	11/01/11	Convention de mise à disposition de chlore gazeux de la société Eurochlore S.A	1
11/005	11/01/11	Convention de prestation avec les Cœurs Chantants Russes de Beaucaire -	1
11/006	01/01/11	Contrat d'engagement avec l'orchestre Retrostyl's	1

Monsieur le maire propose ensuite aux membres du conseil municipal d'adopter deux motions, la première est relative à l'exploitation des gaz de schiste, la seconde est relative à la situation de la famille De Colombi.

Monsieur le maire donne lecture de la motion contre l'exploitation des gaz de schiste :

MOTION DU CONSEIL MUNICIPAL DU VIGAN POUR UN MORATOIRE SUR L'EXPLORATION ET L'EXPLOITATION DU GAZ DE SCHISTE*

CONSIDÉRANT QUE des travaux d'exploration visant à exploiter le gaz de schiste se déroulent dans le sud de la France et notamment dans les Cévennes (permis de Nant) et qu'ils présentent des risques environnementaux importants, notamment pour l'eau en raison des produits chimiques utilisés pour la fracturation ainsi que l'augmentation des GES (gaz à effet de serre);

CONSIDÉRANT QUE des conséquences environnementales de cette exploitation ont eu des effets dévastateurs aux États-Unis et au Québec;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux soulèvent une inquiétude légitime chez les citoyens et les citoyennes, des communautés ainsi que des élus municipaux qui n'ont pas les pouvoirs d'arrêter ces travaux ou n'ont pas les ressources pour gérer les conséquences de tels travaux;

CONSIDÉRANT QUE la France est actuellement apte à entreprendre un virage vers l'exploitation des énergies durables qui contribuerait à la diminution des GES tout en contribuant à l'emploi et à la richesse collective

CONSIDÉRANT QU'il est fondamental de décider collectivement de l'exploitation de nos ressources et que l'importance de cet enjeu nécessite une large consultation publique visant entre autres à décider de notre avenir énergétique ;

Nous, représentants des citoyens viganais, demandons que le gouvernement ordonne un moratoire complet sur l'exploration et l'exploitation du gaz de schiste.

Madame Pascaline DRUYER indique qu'à sa connaissance d'autres maires ont pris une motion, il serait utile que ces communes se regroupent

Monsieur le maire pense que symboliquement il est important de voter cette motion car ce type d'exploitation est dangereux pour l'environnement.

Il indique avoir vu lundi le député qui lui a indiqué avoir posé une question au ministre de l'environnement et le sénateur SUTOUR l'a appelé à ce sujet ce matin.

Madame Pascaline DRUYER souhaite savoir si nous avons une connaissance précise des lieux où vont s'effectuer des recherches

Monsieur le maire indique ne pas avoir eu communication d'une carte officielle

Monsieur Bernard CAUSSE pense qu'il serait utile de transmettre cette motion à la CDC car tout le pays est concerné

Monsieur le maire lui répond par l'affirmative

Monsieur Jean Marie MISS précise qu'une réunion sur ce sujet sera organisée le 24 février au Cantou par l'association terre de cause.

Madame Pascaline DRUYER ne comprend pas que ce permis de recherche ait été délivré alors que dans un même temps on cherche à faire labelliser notre territoire par l'UNESCO Cependant elle se demande sur quoi se fonde cette inquiétude car aucun forage n'a été réalisé

Monsieur le maire lui rappelle que les permis ont été délivrés

Monsieur Jean Marie MISS indique qu'en ce qui concerne la zone cœur du PNC aucune exploitation n'est possible par contre pour la zone d'adhésion la loi l'autorise
Les membres du conseil municipal adoptent cette motion à l'unanimité des membres présents

MOTION DE SOUTIEN A LA FAMILLE DE COLOMBI

Monsieur le maire donne ensuite lecture de la motion de soutien à la famille de colombi

Le Collectif de soutien à la Famille De Colombi a remis samedi 15 janvier 2011 les listes de plus de 1200 signatures de personnes soucieuses qu'un terrain soit trouvé pour accueillir correctement la Famille De Colombi présente sur le territoire viganais depuis 1956.

Monsieur le Maire a confirmé à cette occasion vouloir trouver une solution correspondant au mode de vie de la Famille De Colombi et a considéré que les signataires et les membres du Collectif allaient dans le sens de cette action.

Le soutien à la famille de Colombi s'inscrira dans le cadre de la démarche préconisée par le ministère de l'écologie dans son texte de 2009 « guide de l'habitat adapté des gens du voyage », il précise que l'association des différents partenaires du projet et l'une des conditions essentielles de sa réussite.

Le Conseil Municipal du Vigan, souhaite exprimer par son vote, son soutien aux démarches déjà engagées, notamment par la Sous-préfecture, pour une résolution favorable de la situation inquiétante de la Famille De Colombi.

Monsieur le maire indique que la solution a ce problème passe par la mise à disposition d'un terrain familial, il ne s'agit pas d'une aire d'accueil pour les gens du voyage

Madame Odile VERAMENDI souhaite savoir si un tel terrain a été trouvé ?

Monsieur le maire lui répond par la négative, il rappelle qu'après son élection il s'est rendu sur le terrain occupé par la famille de Colombi, certaines personnes souhaitaient être logées et essuyaient des refus de la part des bailleurs sociaux.

L'arrêté a permis de faire évoluer cette situation et aujourd'hui 2 familles sont logées
Il rappelle la dangerosité du terrain, son insalubrité il faut faire évoluer cette situation

Madame Odile VERAMENDI souhaite savoir ce qui se passe en cas d'alerte rouge météo et souhaite savoir si la famille de Colombi sera expulsée après le 31 janvier

Monsieur le maire indique que l'on fait procéder à l'évacuation des lieux en cas d'alerte météo, pour la question de l'expulsion il indique que selon lui la famille de Colombi ne sera pas expulsée, le but de cet arrêté est de trouver une solution acceptable par tous ;

Madame Odile VERAMENDI souhaite que l'on trouve une solution acceptable pour tous même si elle reconnaît que cela est difficile les maires précédents ne sont pas arrivés à régler cette situation

Monsieur le maire reconnaît qu'il est difficile de trouver un terrain, madame DELABY avait essayé sans succès, avec madame Ellul on recherche une solution pour faire une opération pilote pour résoudre ce problème, on travaille avec les bailleurs sociaux pour trouver un terrain dont ils auraient la gestion.

Madame Pascaline DRUYER dit que cela est difficile car il existe peu de terrains non inondables au vignan

Monsieur le maire reconnaît que la zone du PPRI est importante au Vigan

Monsieur Francys BONNET se dit favorable à la solution d'un terrain familial

Les membres du conseil municipal adoptent cette motion à l'unanimité des membres présents

QUESTIONS DIVERSES

Commerces

Madame Pascaline DRUYER souhaite savoir ou en est la situation du magasin LIDL

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que de nombreux recours contre les permis de construire de LIDL ont été réalisés par Super U.

LIDL en a fait de même, la ville se trouve contrainte de payer des frais d'avocats pour une guerre commerciale qui ne la concerne pas

Madame Odile VERAMENDI souhaite connaître le devenir de Sport 2000

Madame Anne Laure GARRIGUES indique avoir reçu ce jour le patron de Super U, il projette d'agrandir son magasin et d'utiliser l'ex Sport 2000 comme réserve, il n'est pas question d'une galerie marchande

Culture

Madame Pascaline DRUYER regrette l'absence de commission culture

Madame Odile VERAMENDI trouve regrettable que les membres de la commission culture découvrent la saison culturelle par la plaquette

Madame Laurence AUDREN indique être allé vite pour des problématiques de subventions

Madame Odile VERAMENDI regrette que tout soit décidé par 2 personnes sans aucune consultation

Monsieur Bernard CAUSSE indique qu'il n'assiste pas à la commission culture car il n'y en a pas

Madame Odile VERAMENDI indique que les commissions finances, urbanisme et personnel fonctionnent bien les autres commissions ne se réunissent jamais c'est fort dommage

Monsieur Jean Marie MISS indique qu'il a récemment réuni la commission du « développement durable » mais que personne du groupe d'opposition n'est venu

Monsieur le maire invite les membres du conseil municipal à venir écouter Pierre Rabhi demain ou 1000 personnes sont attendues à la salle de l'avenue Jeanne d'Arc

Monsieur Bernard CAUSSE souhaite savoir comment la ville a pu décrocher la venue de Joyce Jonathan

Monsieur le maire indique qu'il s'agit du travail de madame AUDREN qui œuvre pour tous les publics

Madame Odile VERAMENDI lui répond que cela n'est pas incompatible avec la réunion de la commission culture

Madame Pascaline DRUYER souhaite savoir si Michel MOULIERES a prévu un spectacle pour cet été

Monsieur le maire lui indique qu'il prépare un weekend end pour commémorer le 25^{ème} anniversaire de la mort de Coluche

DECLARATION DE MONSIEUR LE MAIRE RELATIVE AUX ELECTIONS CANTONALES

Monsieur le maire indique ensuite que son action est le travail de l'équipe du conseil municipal et qu'il souhaite l'informer en priorité des décisions importantes qu'il peut prendre. Monsieur le maire indique qu'il souhaite se présenter au mandat de conseiller général du canton, car il est primordial de réussir la mutation économique de nos Cévennes. Ce mandat, de 3 ans, se place avant la réforme territoriale qui s'appliquera en 2014. Nous devons saisir cette opportunité pour positionner notre territoire aux niveaux départemental et régional afin d'en être les acteurs incontournables.

Les conseillers municipaux saluent par des applaudissements cette décision et la séance du conseil municipal est levée à 20h10.

La Secrétaire de Séance,
Anne-Laure GARRIGUES

L'an deux mille onze et le 3 février, nous Eric DOULCIER, Maire, avons fait afficher par extrait à la porte de la Mairie le compte-rendu de la séance qui précède.

Le Maire

L'an deux mille onze et le 3 février, nous Eric DOULCIER, Maire, avons invité le Conseil Municipal à se réunir en l'Hôtel de Ville le 25 février 2011.

Le Maire